



DIRECTION DU TRANSPORT ET DES SOURCES

Nos Réf. : CODEP-DTS-2012-004016

Monsieur le directeur général  
DHL aviation France  
16/20 rue du trait d'union  
Zone de fret 2 - Bat 3700  
BP 12545  
95709 Roissy CDG Cedex

Fontenay-aux-Roses, le 24 janvier 2012

**Objet :** Contrôle des transports de matières radioactives  
Transport aérien (fret)  
Inspection n° INSNP-DTS-2012-0871

Monsieur le directeur général,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire concernant le contrôle des transports de matières radioactives prévu par la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006, une inspection inopinée de l'ASN et de la DGAC a eu lieu le 11 janvier 2012 dans votre établissement de Roissy-Charles-de-Gaulle concernant vos obligations en tant que transporteur aérien de matières radioactives et au respect des prescriptions des instructions techniques de l'OACI dans la zone de fret.

A la suite des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs, nous avons l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

### **I- Synthèse de l'inspection**

Les inspecteurs se sont intéressés aux procédures relatives à la manipulation des colis de matières radioactives dans la zone de fret, à la formation du personnel et au programme de protection radiologique.

Les inspecteurs ont apprécié l'implication du conseiller à la sécurité vis-à-vis de la radioprotection et de la sûreté des colis de matières radioactives. Ils ont en particulier noté la réalisation de mesures de débit de dose à la réception des colis de matières radioactives afin de vérifier l'absence d'anomalie radiologique, la présence d'un local d'entreposage des colis de matières radioactives en transit disposant d'une balise, la réalisation d'audits internes lors de la réception de colis de la classe 7 et d'audits chez ses sous-traitants.

Le programme de protection radiologique, en cours de mise à jour n'a pas été regardé.

Cette inspection n'a pas donné lieu à des constats d'écart notable.

## **II- Demandes d'actions correctives**

La société a indiqué être en train de mettre à jour son programme de protection radiologique. Celui-ci n'a donc pas été examiné par les inspecteurs.

**Demande n°1 : Nous vous demandons de nous transmettre la dernière mise à jour de votre programme de protection radiologique.**

La société a indiqué réaliser périodiquement des contrôles de débit de dose à l'intérieur du local d'entreposage des colis de matières radioactives une fois vide. Cependant ces contrôles ne sont pas tracés.

**Demande n°2 : Nous vous demandons de formaliser et archiver les contrôles de débit de dose dans le local d'entreposage des colis de matières radioactives.**

**La fréquence de réalisation de ces contrôles et la méthode suivie (points de contrôles) pourra être précisée dans le document de votre choix, par exemple dans le programme de protection radiologique.**

## **III- Compléments d'information**

La société a présenté un rapport d'audit relatif à la manipulation des colis de matières radioactives qu'elle a réalisé chez un des sous-traitants ainsi qu'un rapport d'audit interne.

Une bonne pratique serait de continuer à réaliser ce type d'audits de façon périodique chez l'ensemble de vos sous-traitants. Des audits croisés entre vos différents sites susceptibles de traiter des colis de marchandises dangereuses de la classe 7 pourraient également être organisés.

Vous voudrez bien nous faire part de vos observations et réponses concernant ces demandes et observations sous deux mois. Nous vous demandons de bien vouloir identifier clairement les engagements que vous seriez amenés à prendre, en précisant une échéance de réalisation

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

**Direction générale de l'aviation civile  
Direction du Contrôle de la Sécurité  
le directeur de la navigabilité  
et des opérations**

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire  
et par délégation,  
le directeur général adjoint**

**B. MARCOU**

**Jean-Luc LACHAUME**